



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 7 novembre 2022 la résolution suivante a été adoptée, à savoir :

**RÉSOLUTION 2022-11-461:** Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2023, les séances seront à 19 h 30 :

Lundi	16 janvier	Lundi	3 juillet
Lundi	6 février	Lundi	7 août
Lundi	6 mars	Mardi	5 septembre
Lundi	3 avril	Lundi	2 octobre
Lundi	1 mai	Lundi	6 novembre
Lundi	5 juin	Lundi	4 décembre

L'original de cette résolution est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

---

DONNÉ à *Ascot Corner* ce 17<sup>e</sup> jour de novembre de l'an deux milles vingt et deux.

Directeur Général et Greffier-Trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 17 novembre 2022, entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **17 novembre 2022**.

Directeur Général et Greffier-Trésorier